



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de la SAONE ET LOIRE  
**COMMUNE DE MOREY**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 20 MARS 2023**

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil : 11
- En exercice : 07
- Présents : 07
- Pris part à la délibération : 07

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Abdoukader ATTEYE, maire de la commune.

Date de la Convocation : 13/03/2023

Date d'affichage : 13/03/2023

**Présents :** M. Abdoukader ATTEYE, M. Bernard BALMONT, M Frédéric BAUDIN, M. Paul BERNARD, M. Quentin DROMARD, Mme Eliane GUILLOT, M. Jean-Jacques GUINOT,

Secrétaire de séance :

M Quentin DROMARD

Désignation du Secrétaire de séance :

M Quentin DROMARD.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 07 pour, 0 contre, 0 absent**

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13/02/2023

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 07 pour, 0 contre, 0 absent**

Ajout à l'ordre du jour :

- Point n° 08 : nomination délégué CNAS,
- Point n° 09 : nomination délégué Territoire Numérique.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 07 pour, 0 contre, 0 absent**

01 – Approbation du Compte de Gestion 2022

- Budget Principal Commune

M. le Maire rappelle que le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (Budget Principal et Budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion pour l'exercice 2022, dressé par M. l'Administrateur des Finances Locales fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	1 065.00 €
Fonctionnement	181 200.87 €
Résultat global de clôture exercice 2022	182 265.87 €

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** le compte de gestion pour l'exercice 2022 tel que présenté par M. le Maire.

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 abstention**

- Budget annexe CCAS

M. le Maire rappelle que le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (Budget Principal et Budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion pour l'exercice 2022, dressé par M. l'Administrateur des Finances Locales fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	
Fonctionnement	6 482.86 €
Résultat global de clôture exercice 2022	6 482.86 €

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** le compte de gestion pour l'exercice 2022 tel que présenté par M. le Maire.

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 abstention**

**02 – Approbation du Compte Administratif 2022**

**M. le Maire quitte la séance et confie la présidence à M. Bernard BALMONT, 2ème adjoint.**

- Budget Principal Commune

Le compte administratif 2022 fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte de gestion dressé par l'Administrateur des Finances Locales soit :

Investissement	1 065.00 €
Fonctionnement	181 200.87 €
Résultat global de clôture exercice 2022	182 265.87 €

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** le compte administratif pour l'exercice 2022 tel que présenté par son rapporteur.

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 abstention**

- Budget annexe CCAS

Le compte administratif 2022 fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte de gestion dressé par l'Administrateur des Finances Locales soit :

Investissement	
Fonctionnement	6 482.86 €
Résultat global de clôture exercice 2022	6 482.86 €

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** le compte administratif pour l'exercice 2022 tel que présenté par son rapporteur.

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 abstention**

**03 - Affectation des résultats 2022**

M. le Maire informe que le document permettant d'affecter les résultats 2022 sur l'exercice 2023 n'a pas encore été fourni par l'Administrateur des Finances Locales. Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal en prend acte.

**04 - Participation financière Fonds de solidarité Logements (FSL) 2023**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler la participation au financement du Fonds de Solidarité logement (FSL) pour l'année 2023 (cf du compte-rendu de la réunion du 08/08/2022). Le montant est identique à celui de 2022 soit :  $0.35 \text{ € / hab} \times 211 = 73.85 \text{ €}$ .

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** de participer financièrement à cette action pour 2023 et **précise** que cette somme sera inscrite au budget primitif 2023 au chapitre 65.

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 absent**

**05 - Location du bois communal à la société de chasse**

M. le Maire rappelle la délibération en date du 20 septembre 2019 et propose une rédaction plus adaptée concernant la date de fin de bail et précisant qu'il ne s'agit pas de toute la forêt communale.

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **annule** la délibération n° 12-2019 en date du 20/09/2019 et **reformule** la délibération comme suit :

- **Renouvelle** le bail à la Société de Chasse de Morey, représentée par M. Patrice MICHELOT, Président, jusqu'à la fin du mandat soit en Mars 2026,
- **Fixe** à 50 € (cinquante euros) par an la location d'une partie du bois communal des Brosses. Cette somme sera réclamée le 11 Novembre de chaque année.

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 absent**

#### **06 - Dénomination de la voie et du lieudit**

Il faut que les adresses locales soient validées au niveau national. Il manque encore des noms à certaines voies goudronnées. (*chemin de Chassignole, chemin ou impasse des Denizots, impasse des Jards, route de Chareau, chemin de la Gagère*). Nous conservons le nom donné par les municipalités voisines pour les voies qui sont communes.

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** les noms ci-dessus énumérés.

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 absent**

#### **07 - Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Sans objet

#### **08 - Remplacement du délégué CNAS**

Nomination de Frédéric Baudin, en remplacement de Nathalie Létang.

#### **09 - Remplacement du délégué Territoire Numérique**

Nomination de Paul Bernard, en remplacement de Bernard Balmont.

**Information du Maire** : sans objet

#### **Questions diverses**

- **Présentation du projet d'itinérance culturelle** : Le théâtre du « Bât de l'Âne » qui propose spectacles et animations pour les enfants et les adultes ; Ce week end d'animations estivales gratuites pourrait avoir lieu à Morey les : 1<sup>er</sup> et 2 juillet ou 29 et 30 juillet.

La participation financière sous forme d'une subvention de 1 000 € est actée et approuvée par le Conseil Municipal.

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 absent**

- La Chasse aux œufs : Lundi 10 avril de 10 h à 12 h à Morey. Cette manifestation regroupe 4 communes du RPI et aura lieu cette année sur la commune de Morey. Il faudra sortir 4 barrières, 6 tables et 12 bancs. Tous les bénévoles sont les bienvenus dès 08 h 30 – tous les enfants sont les bienvenus et recevront une invitation à l'école. Le stationnement sera interdit sur la place de l'Église.
- Fangey les Bas ; l'emplacement des bennes à déchets : Une réflexion est en cours sur l'emplacement actuel vs l'ancien.
- Fangey : plusieurs petits travaux à faire et/ou finaliser + arrêté sur la vitesse maximum et stationnement.
- Église : la Minuterie de l'horloge est Hors Service : le devis de la société Bodet s'élève à 3 000 € pour la réparation – Jean Jacques Guinot contacte une autre société pour obtenir un devis comparatif.
- Gîte : des travaux d'assainissement, d'amélioration et d'embellissement ont été réalisés ; il resterait à améliorer la cuisine avec un plan de travail, peut-être un meuble et un lave-vaisselle.
- Repas des aînés : une douzaine d'inscrits à ce jour pour le 1<sup>er</sup> Avril 2023.

Séance levée à 22 h 15

**Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 17 avril 2023 à 19h**